

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 20 décembre 2011**N° M071032 - DE/1**

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : HEWLETT PACKARD Co
16399 W Bernardo Dr
SAN DIEGO
CA 92127
USA

Marque commerciale : ANGELES (Ref : SKU's CH003B, CH098B, CH103A)

Description sommaire :
Composition globale : Papier peint autoadhésif constitué d'un papier saturé de latex et d'une colle activable à l'eau.

Application : Revêtement mural
Masse : 165 g/m²
Epaisseur : (175 ± 10%) µm
Coloris : Divers

Rapport d'essais : N° M071032 - DE/1 du 20 décembre 2011

Nature des essais : Essai par rayonnement.

Classement : **M1** POSE COLLÉE SUR PLAQUE DE PLÂTRE CARTONNÉE M1 DE 13 mm

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (annexe 22) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° M071032 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 5 pages**.

Trappes, le 20 décembre 2011

Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.frLa Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Valérie RUMBAU

Réalisation de l'essai
Marc LE QUERE / Emilie COLIN
La Responsable de l'essai

Emilie COLIN

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 20 décembre 2011

N° M071032 - DE/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapportent ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

. Demandeur de l'essai	: HEWLETT PACKARD Co
. Date et référence de la commande	: N° 119365 du 15/08/2011
. Producteur	: [REDACTED]
	: [REDACTED]
	: [REDACTED]
	: [REDACTED]
. Distributeur	:
. Marque commerciale et référence	: ANGELES (Ref : SKU's CH003B, CH098B, CH103A)
. Caractéristiques attestées par le demandeur	:
Composition globale	: Papier peint autoadhésif constitué d'un papier saturé de latex et d'une colle activable à l'eau.
Masse	: 165 g/m ²
Epaisseur	: (175 ± 10%) µm
Coloris	: Divers

suite du rapport annexé page suivante

**MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX RIGIDES OU RENDUS TELS
(REVETEMENTS COLLES) DE TOUTE EPAISSEUR ET DES MATERIAUX SOUPLES
D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 5 MM (SAUF LES MEDIAS FILTRANTS)**

1. ESSAI PRINCIPAL

ESSAIS PAR RAYONNEMENT (NFP 92-501 : 1995)

Cet essai consiste à soumettre dans les conditions définies, les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante et à provoquer :

- éventuellement l'inflammation des gaz dégagés,
- une propagation de la combustion.

L'éprouvette disposée à 45° est soumise à un rayonnement défini, émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan du matériau. Les gaz dégagés passent au contact d'inflammeurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette. Chaque épreuve dure 20 minutes.

2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES

NEANT

3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes présentées aux dimensions normales sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée (23 ± 2 °C et 50 ± 5 % d'humidité relative) jusqu'à masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NFP 92-507 : 2004)

Il est établi à la suite des essais décrits ci-dessus.

Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation effective à l'essai par rayonnement, peuvent prétendre au classement M0.

5. EPREUVES DE DURABILITE

Selon la NF P 92-512, ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

Essai par rayonnement

	Eprouvette 1 Rouge	Eprouvette 2 Noir	Eprouvette 3 Blanc	Eprouvette 4 Rouge	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	71	–	74	70	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	6	0	6	6	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	19	0	22	29	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{\pi \sqrt{\sum \Delta T}}$	1,9	0	1,7	1,6	1,3
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport annexé page suivante

4. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NEANT.

Date de réception des éprouvettes : 29/09/2011

Date de réalisation des essais : 13/12/2011

5. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M1 POSE COLLÉE SUR PLAQUE DE PLÂTRE CARTONNÉE M1 DE 13 mm

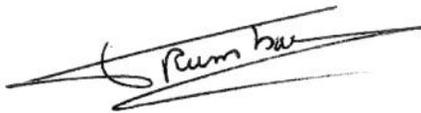
VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

6. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITEE A PRIORI

Trappes, le 20 décembre 2011

La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Valérie RUMBAU



Réalisation de l'essai
Marc LE QUERE / Emilie COLIN
La Responsable de l'essai



Emilie COLIN

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.